

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Cares de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 03 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

L'idée de la régence par intérim du maréchal Serrano perd chaque jour du terrain, et les Cortès sont plus que jamais livrées au souci que leur donne la recherche du meilleur des gouvernements, celui qui doit infailliblement faire le bonheur de l'Espagne.

Cependant, malgré les dissensions profondes de la Chambre, la *Correspondencia* se croit en mesure d'annoncer pour aujourd'hui même le vote définitif des Cortès sur ce point important du nouveau projet de constitution. Quel en sera le résultat ? C'est ce que sans doute le télégraphe nous fera connaître demain.

Le plus sûr est donc de s'arrêter à l'expectative et de s'abstenir de commentaires.

Les dernières nouvelles du Portugal sont d'une nature moins inquiétante que celles qui les ont précédées.

Le ministère vient de présenter des mesures financières, mais qui ne constituent pas un nouveau système financier. Elles consistent pour la plupart dans des augmentations d'impôts établis. Ces mesures n'ont pas été accueillies chaleureusement par la Chambre, il est vrai, mais le ministère n'en a pas moins obtenu le bill d'indemnité qu'il sollicitait pour l'atteinte portée à la Constitution en modifiant par décret la loi électorale. Il n'y a pas eu de discussion, comme le faisait craindre la gravité de la question.

La Prusse s'efforce de se rapprocher le plus possible du Vatican. On assure que, dans ce but, le gouvernement prussien permettra la

création de bureaux d'enrôlement et qu'on permettra aux hommes de la landwehr de prendre du service dans l'armée pontificale sans perdre pour cela leur position et leurs droits de sujets prussiens.

D'après des avis de Hongkong en date du 28 avril, transmis à Londres par le télégraphe anglo-indien, on faisait circuler en Chine des placards dénonçant les missionnaires étrangers et les appelant des loups barbares. On parlait aussi de difficultés survenues entre le gouvernement chinois et le représentant français. On disait enfin que le gouvernement chinois redoutait beaucoup de nouveaux empiètements de la part de la Russie.

On lit dans la *Patrie* :

« Les agitations des 12, 13 et 14 mai, à Paris, ont produit en Belgique une vive impression. Les émigrés français attendaient fiévreusement des nouvelles de Paris et de la révolution. On les voyait dans les stations télégraphiques, dans les bureaux des journaux radicaux, se tenant prêts à partir. A La Haye, le vieux Barbès, sortant de sa somnolence et de son oubli, faisait ses préparatifs de retour. Les dernières dépêches, constatant l'attitude énergique du gouvernement et l'impuissance absolue des agitateurs, ont calmé ces ardeurs révolutionnaires. »

Pour les articles non signés : P. GODEL.

Nouvelles Diverses.

On lit dans la *Patrie* :

Les scènes de désordre qui se sont produi-

tes à Paris depuis le 12 mai, au sujet des réunions électorales, ont donné lieu à 149 arrestations. 132 individus ont été envoyés au dépôt de la préfecture, et les procès-verbaux concernant ces inculpés ont été transmis de suite à l'autorité judiciaire. Le surplus des personnes arrêtées a été mis en liberté.

Parmi les individus dont l'arrestation a été maintenue, 62 sont âgés de moins de vingt ans, 23 ont des antécédents judiciaires. Sur les 149 arrestations faites, on comptait 93 personnes exerçant des professions manuelles et 56 étudiants, commis, employés de commerce, etc., etc.

— Le *Peuple* nous donne le nombre des personnes qui jusqu'à présent ont déposé à la préfecture de la Seine le serment de candidat.

Ce nombre est de cent quatre-vingt-six.

On trouve dans cette liste :

39 avocats, 25 journalistes, 22 hommes de lettres, 7 étudiants, 5 médecins, 1 ouvrier typographe, 1 ouvrier mécanicien, 1 clerc de notaire, 1 monteur en bronze, 1 employé de commerce, 1 bijoutier, 1 commis d'agent de change, 1 vérificateur en bâtiment et 1 chef d'équipe d'une usine à gaz !

— M. Cantagrel, radical et socialiste, le candidat favori de l'*Opinion nationale*, vient de s'engager publiquement à reporter ses voix au second tour de scrutin sur M. Rochefort, parce que, dit-il, il représente la même nuance que lui. M. Rochefort vient de prendre le même engagement vis-à-vis de M. Cantagrel.

Vraiment, c'est bien mal aux radicaux de

faire la vie si dure à M. Guérout ! Il leur fait cependant de bien gracieuses avances en patronant contre M. Jules Favre le couple Cantagrel-Rochefort.

— On écrit de Marseille, le 19 mai, soir :

Aujourd'hui, à la suite d'une réunion privée à laquelle assistait M. Gambetta, de nombreux atteroupements se sont formés, des bandes ont parcouru la Cannebière et les rues adjacentes en chantant la *Marseillaise*. Quelques arrestations ont été opérées.

— Une dispute, qui n'a pas tardé à dégénérer en lutte, dit un télégramme de Carcassonne, a eu lieu dans une commune de l'arrondissement de Limoux, entre les partisans de M. Pereire et ceux de M. Guiraud. Un de ces derniers, insulté, a répliqué par deux coups de couteau. L'un des individus frappés est gravement blessé.

— Un échappé du naufrage du *Général Abbatucci* adresse le récit suivant à l'*Espérance*, de Nantes :

« Nous étions partis le jeudi 6 mai, jour de l'Ascension, sur ce navire, en partance pour Gènes et Civita-Vecchia. Il y avait à bord 120 passagers, parmi lesquels on en comptait à peu près dix-neuf pour la légion romaine, dont je faisais partie, et quelques zouaves pontificaux.

« Vers minuit, après un assez violent orage, je me promenais sur le pont, lorsque tout-à-coup nous nous sentons ébranlés par une vigoureuse secousse; puis un instant après, se fait entendre un affreux craquement.

« Je me précipite au même instant de l'arrière à l'avant, et je vois un gros louvoyeur

dans le cœur de celle qui trouvait toujours un baume pour sa souffrance.

Pendant que fermiers, journaliers, meuniers, jeunes filles et paysannes se rendaient au Comice, les voitures affluaient sur la grande route; les toilettes d'été s'épandissaient dans les calèches; les cavaliers élégants galopèrent aux portières, et quelques-uns des invités s'amusaient à l'avance des figures qu'ils allaient voir, du discours de M. le maire qu'ils allaient entendre et de la tournure des bourgeois de la petite ville.

— Mon cher comte, disait en riant M. de Lasnières à un de ses amis, vous abusez de l'esprit que vous avez pour écraser la province : eh ! le beau mérite, vraiment, quand vos coups tombent sur d'honnêtes gens qui ne peuvent vous répondre !

— Mais vous êtes là, vous !
— Merci, je ne suis pas avocat !
— Tant pis pour ceux qui ont des procès.
— Vil flatteur !
— Pas de tout le monde, du moins ! Me diriez-vous quelle est cette famille juchée dans un panier à salade, qui ressemble aux tapissières dans lesquelles on voit les malheureux qui vont passer leur dimanche hors de Paris.

— C'est la famille Labourdais.
— Et qu'est-ce que la famille Labourdais ? Vous pouvez bien me dire les honneurs des naturels de votre île.

— Labourdais père est un gros homme...

— Un gros homme...

— Ah ! si vous m'interrompez !...

— Non, un gros homme, allez...

— Qui aime la pêche et cultive les melons par nature... Sa femme l'ayant implanté de force à la campagne, il élève des bœufs étiques et est parvenu à créer le bœuf-fantôme... qui n'a pas même la peau sur les os...

Labourdais fils est un grand imbécille qui flâne le nez au vent, et a pour tocade de rétablir ici le couronnement des rosières de Salency, coutume érigée par S. Médard, il me semble...

— La mémoire est bonne ; après ?

— Après vient une grande et maigre fille, pâle, qui porte des chapeaux rabattus, des cheveux à l'Ophélie, et pose pour compléter le paysage, tantôt sous les saules au bord de l'eau, tantôt sur le velours des prairies... Quant à cet enfant aux cheveux jaunes, vous n'attendez pas que je le classe... Bref, toute cette ridicule famille a chassé de la ferme des Boulaies d'honnêtes gens que j'aime et que j'estime, qui vivent maintenant à Bruyat, et en honneur de qui j'assiste au comice.

Un moment après M. de Lasnières et son ami prenaient place dans les tribunes déjà envahies par une foule élégante. En face s'étendait un champ. Des cordes avaient été tendues pour maintenir les charrues et les attelages sur la même ligne. Les bœufs poussaient de

longs mugissements; dans des cloisons défendues par des planches étaient les animaux présentés au concours. Les paysans et les paysannes, refoulés derrière les tribunes, bourdonnaient comme des abeilles hors de la ruche.

On attendait impatiemment l'heure du concours.

Le sous-préfet prononça un discours, puis le président du comice; et les laboureurs inscrits vinrent se mettre en tête de leurs attelages. Chiffon s'avança à son tour : tous les vœux étaient pour la vaillante fille. Elle guidait ses grands bœufs fauves avec une grâce mêlée de force et de dignité. Elle marchait, les flattant de la main, les encourageant au labeur, priant le ciel de lui donner le succès; et le ciel l'entendit : car avant tous les autres concurrents Chiffon avait tracé son sillon et mérité le prix proposé au meilleur laboureur.

Quand elle regagna sa place, le teint animé, la bouche souriante, on entendit des propos flatteurs circuler dans tous les rangs, et Chiffon recueillit la plus douce des récompenses : la sympathie qui naît pour un noble caractère et un dévouement sans bornes.

Quand on eut fait valoir les droits de chaque concurrent et de chaque éleveur, quand on eut inscrit les noms de ceux qui allaient venir chercher une récompense moins importante comme valeur que respectable comme témoignage, on procéda à la distribution des primes.

FABRIQUON.

LA CENDRILLON DU VILLAGE,

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

On vida les coffres pour choisir le plus beau tablier; mais Chiffon n'avait jamais songé à elle, et toute la parure de cette Cornélie de village avait été sa chère famille de frères et de sœurs.

Heureusement que Céleste, la bonne et généreuse Céleste, avait songé à tout, et elle souriait malicieusement dans un coin, en montrant à Catherine un charmant costume d'artisanne qu'elle avait commandé pour Chiffon.

Il fallut bien que celle-ci acceptât le cadeau de la jeune fermière et qu'elle se laissât faire belle.

Lorsque tous les apprêts de toilette furent terminés, Pierre fit avancer le char à bœufs, dans lequel grimpa la bande de jeunes filles, tandis que les garçons marchaient gaiement le long du chemin, échangeant avec elle des paroles amicales.

Catherine s'était prise d'une sincère amitié pour Chiffon; elle ne lui en avait point voulu du mauvais succès de sa démarche, et son cœur blessé aimait à s'épancher

suédois qui filait en passant près de nous. C'était ce bâtiment qui s'était jeté sur le nôtre et en avait ouvert tout l'avant.

» Au même instant nous entendîmes des cris, les uns parlant de ce navire et d'autres poussés par nos passagers, réveillés en sursaut par ce choc formidable.

» Nous crûmes au premier moment que ce navire avait de graves avaries; cinq minutes après, des cris se firent entendre de nouveau sur notre bord: c'étaient ceux du timonier, annonçant que le navire allait sombrer.

» Je cours à la dunette, j'y trouve le capitaine, qui me dit aussi que le navire allait couler bas. Il fait détacher la baleinière et la fait mettre à la mer. Il gagne le navire suédois pour préparer le sauvetage, et peu d'instants après revient à son bord.

» Les passagers s'étaient précipités sur le pont en poussant des cris de détresse. Le naufrage était inévitable, la mort imminente... et la nuit augmentait l'horreur de notre situation.

» Nous avions quatre femmes et un enfant: l'une d'elles promettait 100,000 fr. à qui la sauverait. Les hommes de l'équipage avaient d'abord pensé à eux, et ils s'étaient éloignés avec un canot de sauvetage. On nous enlevait ainsi tout espoir de salut.

» A cet instant, une nouvelle secousse se fit sentir ainsi qu'un nouveau craquement. Nous venions d'aborder à notre tour et à toute vitesse le navire suédois, dont nous brisâmes les bastingages. Quelques passagers, en cherchant à se lancer sur l'autre navire, furent jetés à l'eau et brisés entre les deux bâtiments. Je m'étais débarrassé de mes vêtements et je me tenais prêt à m'élaner à la mer; je compris bien vite que je ne pouvais me sauver à la nage, je me rhabillai. Quelques minutes après, nous vîmes avec effroi notre navire aborder pour la troisième fois le bâtiment suédois: c'était ce qui devait me sauver.

» Alors nous lançâmes quelques passagers sur le suédois, et des cordes pour nous amarrer et passer l'une d'elles sur ce bateau. Elles ne purent être saisies. Je courus aussitôt du côté du navire qui fuyait. Je me lançai de toutes mes forces et j'eus le bonheur de tomber à bord du suédois sans me blesser trop grièvement; j'étais sauvé. Il gagna le large, craignant d'être abordé de nouveau, car il était fort endommagé. Nous étions donc forcés d'assister à l'agonie de nos malheureux compagnons, pour lesquels nous ne pouvions plus rien. Nous nous mîmes aussitôt à pomper, car le navire faisait eau par deux trous. J'avais en vain jeté deux cordes à un jeune sous-lieutenant de la légion nommé Gergau. Ce pauvre garçon perdit la tête et fut brisé par la machine lorsque le navire se fendit par la moitié. Une autre corde fut jetée à un caporal qui ne put la saisir et fut également broyé.

» Peu après nous vîmes l'avant s'enfoncer, la

machine sauter et l'arrière du bâtiment pivoter sur lui-même et s'engloutir avec un nombre considérable de victimes. Nous tombâmes tous à genoux, en adressant nos supplications au ciel pour tous ces infortunés.

» Le navire a coulé à cinq heures moins un quart. L'agonie de ces malheureux avait duré deux heures et demie.

» Aussitôt nous détachâmes nos canots et nous nous mîmes à la recherche des naufragés. Deux hommes dans chaque canot ont tenu la mer aussi longtemps que possible pour en sauver quelques-uns.

» Nous passâmes le reste de la nuit aux pompes. Le navire qui nous avait aperçus se trouvait prêt à nous porter secours. A huit heures, nous abordâmes dans le port de Livourne.

» Sur 120 passagers, on n'en comptait plus que 52.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES ÉLECTIONS.

Le mouvement électoral auquel la France est livrée en ce moment semble avoir sur la politique extérieure une grande influence. Nous ne recevons aucune nouvelle d'une importance réelle, et nous croyons être agréable à nos lecteurs en consacrant ce numéro presque exclusivement aux divers documents relatifs aux élections de demain, documents qu'il est utile de conserver pour les annales du pays.

M. le préfet de Maine-et-Loire a adressé aux habitants du département la proclamation suivante :

« Messieurs,

» Le moment approche où chacun de vous va déposer dans l'urne son vote pour le renouvellement du Corps-Législatif. C'est, dans l'ordre politique, le plus grand, le plus impérieux des devoirs du citoyen.

» Lorsque l'Empereur a voulu que tous les Français fussent appelés à se prononcer, par le suffrage universel, sur les questions qui intéressent la prospérité et la grandeur de l'empire, il nous a donné à tous un témoignage de confiance, auquel il n'est permis de répondre, ni par la négligence, ni par l'indifférence. Le droit de vote a, pour corollaire nécessaire, le devoir de voter, et quiconque s'en dispense, engage gravement sa responsabilité.

» Venez donc tous au scrutin, déclarer par vos votes, si vous voulez la continuation de l'ordre et de la prospérité, si vous approuvez ce libéralisme progressif de l'empire qui, d'année en année, étend le réseau des libertés publiques, réforme et améliore notre organisation sociale, seconde le développement de ces institutions prévoyantes qui assurent aide et protection aux plus faibles, ou si vous désirez, au contraire, changer la direction suivie et jeter brusquement le pays dans les hasards

de ces doctrines indéfinies, qui n'offrent en perspective que l'inconnu et une profonde agitation.

» Les sympathies du gouvernement de l'Empereur sont acquises aux candidatures des quatre députés sortants de ce département.

» Ils ont mérité l'estime de tous, par la loyauté de leur dévouement à la dynastie impériale, par la sincérité et l'indépendance de leur concours. Fermes dans leurs convictions, ils ont apporté à la discussion des affaires cette liberté d'appréciation et de contrôle que le gouvernement demande à tous les représentants du pays.

» Le gouvernement leur devait la justice que le pays leur rendra, et il veut affirmer hautement sa confiance en leurs lumières, son estime pour leur caractère, ses sympathies pour le succès de leurs candidatures.

» Venez tous voter, ne consultant que votre conscience, ne cédant ni aux suggestions malveillantes ni aux conseils intéressés; défendez-vous de la séduction de ces promesses impossibles que prodiguent toutes les oppositions, et continuez votre confiance à ces mandataires éprouvés dont l'honorabilité, le sens droit, la haute raison et l'expérience consommée, vous garantissent un jugement impartial et sage sur la gestion des affaires publiques.

» Le préfet de Maine-et-Loire,

E. PORQUET.

Voici la profession de foi que M. Allain-Targé a adressée aux électeurs de la 5^e circonscription de Maine-et-Loire :

Aux électeurs de l'arrondissement de Saumur et du canton de Thouarcé.

Messieurs et chers concitoyens,

Vous comprenez l'importance des élections prochaines. Les députés que vous nommerez le 23 mai voteront les impôts, les lois, les contingents de la conscription: ce sont eux qui gouverneront la France pendant six ans.

Vous voyez qu'il ne s'agit pas de l'intérêt de vos communes et de vos cantons, mais de l'intérêt supérieur de la patrie. Ceux qui l'oublieraient seraient de mauvais citoyens, ceux qui tenteraient de vous le faire oublier seraient des corrupteurs que la loi pourrait punir.

On n'a rien fait pour que votre vote fût éclairé. Les journaux politiques libres sont frappés d'un impôt énorme, et le peuple n'est pas assez riche pour les lire. Vous ne pouvez pas vous réunir, causer entre vous de vos affaires et vous instruire les uns les autres, comme font les Anglais, les Américains, les Suisses, les Belges, les Italiens, les Espagnols et les Allemands.

Cependant, malgré toutes les précautions prises, une partie de la vérité est arrivée jusqu'à vous.

Vous savez quelle a été depuis six ans l'œu-

vre des députés que vous aviez élus en 1863 sur la recommandation, par l'influence des agents de l'administration.

A l'extérieur, il ne reste plus une faute à commettre.

Pendant quatre ans, vos députés ont encouragé, par leurs votes et leurs applaudissements, le gouvernement à persister dans l'aventure du Mexique. Ils ont donné tout ce qu'on leur demandait de soldats et d'argent pour créer un empereur de l'autre côté de l'Océan, jusqu'au jour où la République américaine nous a montré le rivage avec colère. Alors nos troupes sont revenues et l'empereur Maximilien a été fusillé.

En Italie nous pouvions nous croire délivrés de la question romaine. La seconde expédition de 1867, la bataille de Mentana nous ont appris qu'avec la politique qui nous mène rien n'est jamais fini. L'Italie notre alliée est devenue l'alliée de nos ennemis. Le résultat de nos victoires de 1859 a été perdu. Vos députés ont approuvé et applaudi.

Mais tout cela n'est rien à côté de l'irréparable désastre de 1866. N'osant pas contrarier de chimériques et impuissantes ambitions, vos députés, vos candidats officiels n'ont rien fait pour arrêter la guerre de la Prusse et de l'Autriche, cette guerre qu'il eût été si facile d'éteindre au lieu de l'allumer. Ils n'ont pas même voulu savoir si le gouvernement était prêt, s'il avait pris les précautions indispensables afin de sauvegarder l'intérêt français, imprudemment compromis dans le conflit.

La conséquence a été la formation d'une Allemagne césarienne et militaire de 42 millions d'habitants, soumise au roi de Prusse, et qui menace nos frontières. La conséquence a été pour nous, qu'il a fallu changer l'organisation de notre armée, car notre ancienne armée de 600,000 hommes ne suffisait plus à protéger la sécurité de notre territoire.

Depuis Waterloo nous n'avions pas éprouvé un tel malheur.

Maintenant l'inquiétude est universelle. Il ne se passe point trois mois sans qu'on ne parle de guerre européenne, au grand dommage du commerce et de l'industrie; car afin de dissimuler sa situation véritable, notre diplomatie touche à toutes les questions sans avoir les moyens, les alliances, la volonté pour en résoudre aucune; ainsi nous nous attirons les échecs, après les désastres. Vos députés ont tout approuvé, tout applaudi.

Parlons maintenant de nos finances.

En seize années, le revenu de l'État s'est augmenté de 745 millions. Malgré cela, la dette s'est accrue en 18 ans de plus de six milliards. Depuis 1865, en pleine paix, les députés ont voté deux emprunts d'État de 750 millions; des emprunts pour la ville de Paris, de 250 et de 465 millions; et des emprunts déguisés sous le nom d'annuités, pour un demi-milliard.

Celle du labourage fut accordée à Victoire.

Elle se leva, un peu embarrassée, traversa les rangs des jeunes femmes et des cavaliers, et passa les yeux modestement baissés. Quand elle fut arrivée à la tribune, tout le monde leva la tête pour bien voir la jeune fille, qui descendit aussi calme qu'elle était toujours.

Le triomphe de la fille de Mathieu fut suivi d'un air joyeux de cornemuse, puis les compagnes de la chère créature lui présentèrent un beau bouquet de fleurs des champs.

— Je disais bien qu'elle était née pour être rosière! s'écria Eugène Labourdais.

— Mon Dieu, que cela est touchant! quel pathétique tableau! soupira Euphémie; je regrette de ne pas assister au retour à la ferme.

La fête fut complète. Pierre seul paraissait sous le coup d'un chagrin qu'il s'efforçait de dissimuler.

On dressa des tables dans le verger, et un repas abondant fut offert aux amis de la famille. Tandis que l'on complimentait Chiffon, que l'on échangeait des paroles cordiales, que les verres se choquaient fraternellement, le valet de ferme prêtait l'oreille aux bruits du dehors.

De sourds roulements de tambour se firent entendre; il se leva :

— Voulez-vous boire à la santé des conscrits? demanda-t-il en se tournant vers Joachim.

— De grand cœur.

On vida les verres, et le pauvre Pierre, attachant à son côté le nœud de rubans de Donat :

— Entendez-vous, on m'appelle; adieu, mes amis! adieu, Chiffon! celui qui part, le conscrit, c'est moi!

En quittant brusquement la table, il se mit à courir sans regarder derrière lui.

— Qu'est-ce que cela veut dire? demanda Chiffon quand le premier moment de surprise fut passé.

— Sœur, répondit Donat, je vais le rejoindre; rien n'est fait, je n'accepterai pas le sacrifice de Pierre.

— Mon frère, va trouver les amis, auxquels Pierre vient sans doute de s'adjointre; dis-leur seulement qu'il y a ce soir un grand repas à Bruyat, et qu'au nom de ma mère, j'invite tous les conscrits à venir danser dans le verger avec mes jeunes amies.

Donat partit.

La bande des conscrits portant au chapeau le numéro du tirage, descendait le village en ce moment.

Les roulements du tambour alternaient avec les refrains des paysans.

L'un chantait :

Je v'ions de tirer au sort,
Pour point être militaire,
Mais l'coquin d'sort
M'a donné tort,
Je sommes pris pour la guerre!

Bientôt je serai général,

Puis commandant, puis caporal!

Tandis que l'autre disait d'un air mélancolique :

Adieu, ma sœur, adieu, Marie!

Le tambour bat, il faut partir.

Il faut, ma sœur, pour la patrie,

A mon âge savoir mourir!

Le troisième entonnait sur un rythme entraînant :

Partons, partons, belle :

Partons pour la guerre,

Tant qu'il y fait beau!

Ces refrains, ces airs se croisaient, aigres, discordants, criés plutôt que chantés; car ceux qui les disaient avaient besoin de s'étourdir. Le chant monte à la tête comme le vin, et procure une sorte d'ivresse. Pierre marchait entre deux jeunes gens tristes comme lui. Ils ne se parlaient pas; de temps en temps, du revers de la main, ils essayaient leurs paupières humides.

Donat rejoignit les conscrits et leur transmit l'invitation de Chiffon.

Elle fut accueillie avec enthousiasme.

— Allons, dit l'un, nous boirons le coup de l'étrier dans le verger de Chiffon, et cela nous portera bonheur.

Pierre ne répondit rien. Donat lui prit le bras.

— As-tu du regret? lui demanda-t-il.

— J'ai signé, dit Pierre, et je suis heureux de partir.

— Tu sais que j'hésitais: un mot et rien n'est fait...

On entra dans la cour de la ferme, puis on passa dans le verger.

— Pierre, dit Chiffon en s'approchant du valet de ferme, il me semble que j'avais quelque droit à savoir ce qui se passe. Vous sauvez mon frère; vous le remplacez, et vous ne dites pas un mot de vos projets... Au moment où je me crois assurée de la présence d'un ami, cet ami part pour l'armée!

— Donat vous reste!

— Ah! brave cœur! Ce que vous faites, Pierre, je ne pourrai jamais l'oublier, jamais vous en récompenser non plus...

— Vous m'avez appris qu'il y a du bonheur dans le sacrifice!

— Vous partez; mais l'on se souviendra de vous... Votre place ne sera point prise au foyer... Céleste, Donat, Louis et moi, ne cesserons de penser à vous... Et ce pauvre Agnelet, comme il pleurera son ami Pierre!

— Vous l'aimez, vous êtes sa mère, et puis votre sœur l'aime aussi.

— Oui, Pierre.

Donat vint les interrompre.

— Les amis te demandent! dit-il au valet.

Pierre alla rejoindre les conscrits.

— Sœur, dit Donat, je ne puis laisser partir ce

Le dernier budget voté, presque sans discussion, celui de 1870, contient plus de 160 millions d'emprunts avoués ou déguisés, et la dette flottante, cette occasion des catastrophes, est si énorme qu'il faudra emprunter l'an prochain 146 millions pour la réduire.

Cependant l'agriculture et l'industrie attendent encore les voies de communication dont elles ont besoin, presque tous les travaux publics qui ont été faits depuis dix-huit ans, ont été créés avec des ressources privées, ou avec des emprunts que l'avenir paiera.

Vos députés ont tout approuvé. Leurs critiques tardives elles-mêmes semblent avoir eu pour but d'atténuer les apparences d'une situation dont la gravité ne pouvait être entièrement cachée; aujourd'hui, d'ailleurs, ils trouvent que tout est à merveille, ils vous demandent un nouveau mandat pour recommencer.

Il est temps que le suffrage universel avise et prenne les résolutions nécessaires, si vous ne voulez pas léguer la ruine à vos enfants.

Ces résolutions nécessaires ne peuvent être proposées et imposées que par des députés qui ne doivent rien à l'administration, par des députés dont les idées sont de ce temps-ci, et qui ont accepté les principes et les conséquences du suffrage universel.

Ce n'est pas avec la liberté restreinte, qui convenait au suffrage restreint, que les élus du peuple pourront résister à la volonté unique qui, depuis le 2 décembre 1851, gouverne seule au nom du peuple les affaires du pays. Les députés, pour être quelque chose, ont besoin de représenter la pensée libre et clairement exprimée du peuple tout entier.

Je ne parlerai donc pas des prétendues réformes libérales, tardivement subies par vos députés, qui ont voté la loi de sûreté générale pendant douze ans, à chaque session. Elles ressemblent à leurs prétendues réformes financières et à leurs prétendus amendements à la loi militaire.

La seule liberté nécessaire est celle qui est pratique et possible, c'est la liberté démocratique.

Seule elle peut éclairer le suffrage universel, l'inévitable maître de nos destinées, le suffrage universel dont l'ignorance est notre unique danger.

Seule elle peut nous donner, en temps de paix, une armée de citoyens et nous conduire à l'abolition des armées permanentes dont l'entretien nous ruine, à l'abolition de la conscription qui enlève à l'agriculture et à l'industrie les plus vigoureux de nos jeunes gens pour les caserner dans l'oisiveté des garnisons.

Seule, elle peut rendre à la France, sans lui coûter ni sang ni argent, le prestige que nous avons eu en Europe.

Seule, elle peut délivrer la commune, dont les habitants aujourd'hui ne nomment pas leurs maires, le département qui n'est point

administré par les mandataires élus des intéressés, et le suffrage universel enfin, dans toutes les occasions, du coûteux appareil de notre organisation administrative, de cette hiérarchie innombrable de fonctionnaires qui veulent, commandent, obéissent et font nos affaires à notre place et sans nous consulter.

Seule, elle peut résoudre le difficile problème de la liberté des cultes et des consciences et mettre l'Eglise, délivrée de ses servitudes, libre dans l'Etat libre.

Seule, elle peut nous donner un enseignement primaire gratuit qui fera de nos enfants des électeurs intelligents.

Seule, en réalisant les économies qui sont les conséquences de ses principes, elle nous offre le moyen de payer peu à peu notre dette, de réduire quelques-uns des impôts les plus disproportionnés qui pompent l'épargne publique, par exemple l'impôt des boissons, cet impôt qui arrête à la fois la production du vin, notre richesse nationale, et la consommation d'une chose nécessaire à la vie du peuple.

Ces réformes, la génération à laquelle j'appartiens les accomplira. Il dépend de vous qu'elles se fassent bientôt, sans secousse et sans violence; car par votre vote vous êtes les maîtres.

Mais il est temps d'aviser; car, en attendant, le gouffre de la dette se creuse, la fortune publique est atteinte, la conscription prend nos jeunes gens, et demain la guerre peut fondre sur l'Europe.

De moi maintenant je ne vous dirai qu'un mot. Je voudrais être député, non pour le plaisir ni pour l'honneur, mais je voudrais faire à la Chambre ce que je fais tous les jours dans la presse. Je défendrais, je crois, avec quelque compétence nos intérêts financiers. Je défendrais les intérêts nationaux, les principes d'une politique extérieure qui chercherait dans le monde entier, et surtout en Allemagne, des alliances démocratiques et sûres; car il est nécessaire que les peuples imposent la paix à ceux qui la troublent. Je défendrais les intérêts de la bourgeoisie, de la classe moyenne dont je suis un enfant, autrement peut-être, mais plus utilement qu'il ne lui conviendrait; car c'est avec inquiétude et chagrin que je vois la bourgeoisie, indifférente aux affaires publiques, se délier et s'éloigner du suffrage universel qu'elle prive de ses lumières et dont elle abandonne la direction aux agents, dépendants, révocables et salariés du pouvoir.

Je défendrais les droits imprescriptibles de la liberté qui n'est sans danger qu'à la condition d'être complète. Je défendrais les droits inaliénables de la souveraineté du peuple. La constitution actuelle les proclame, mais bien vite ils sont méconnus. De là, contradiction dans nos lois, trouble dans les esprits, qui conduirait aux révolutions successives, aux dictatures temporaires, à l'anarchie, à la décadence. Il faut que l'ordre et la logique soient dans les institutions, si l'on veut l'ordre dans la société politique. Je défendrais les droits du peuple, des travailleurs qui paient les lourds impôts, qui fournissent les contingents de la conscription. Je les défendrais avec la passion de la justice, et, si mes études patientes n'ont pas été vaines, avec l'intelligence du vrai et du possible. Ainsi je comprends et je définis le mandat qui me serait donné. J'offre pour le remplir tout ce que j'ai de force et de volonté.

Henri ALLAIN-TARGÉ.

M. Louvet vient d'adresser aux électeurs de la 3^e circonscription la circulaire suivante :

Messieurs et chers compatriotes,
Je me présente de nouveau à vos libres suffrages. Cinq fois déjà depuis 21 ans vous m'avez élu pour votre représentant. Mes écrits, mes discours et mes votes vous ont mis à même de juger si je me suis montré digne de votre confiance. Ce que j'ai été dans le passé, je le serai dans l'avenir, si vous renouvelez mon mandat.

Conservateur libéral et ami du véritable progrès, je veux comme vous l'alliance de l'ordre et de la liberté sous la dynastie impériale,

la participation du pays à la direction de ses affaires par le contrôle vigilant et ferme de ses mandataires électifs, la religion partout honorée, l'instruction partout répandue, l'économie dans la gestion de nos finances, afin de ménager la bourse des contribuables; le maintien de la paix pour épargner le sang de nos enfants et conserver à l'agriculture les bras dont elle a si grand besoin; le développement et l'achèvement de nos voies de communication: routes, canaux, chemins de fer et chemins vicinaux, de manière à faire pénétrer sur tous les points de la France la vie et la richesse.

Quant aux intérêts particuliers de notre contrée, ils me sont connus, et chacun de vous peut dire si mon concours leur a jamais fait défaut.

A vous maintenant de prononcer. J'attends avec confiance le jugement de mon pays.

Recevez, Messieurs et chers compatriotes, l'assurance de mon dévouement.

Louvet, député sortant.

Saumur, 17 mai 1869.

A la dernière heure, M. Allain-Targé a adressé aux électeurs de notre circonscription la circulaire suivante :

Aux électeurs de l'arrondissement de Saumur et du canton de Thouarcé.

Monsieur et cher concitoyen,

J'aurais voulu voir tous les électeurs de la circonscription à laquelle vous appartenez et leur expliquer ma pensée de vive voix.

J'ai fait de grands efforts pour me présenter à un certain nombre d'entre vous.

Mais le droit de réunion est entouré d'obstacles; la période électorale ne dure que vingt jours et vous êtes trente-trois mille électeurs.

Il me faut parcourir près de 90 communes; et chacune des réunions privées que j'ai organisées et auxquelles je n'ai pu inviter tous ceux de qui j'aurais voulu me faire connaître, m'a pris au moins deux jours de mon temps.

Si donc je n'ai pu parvenir jusqu'à vous, vous comprendrez, je l'espère, que ce n'est pas ma faute, et vous m'excuserez.

C'est la faute de la loi, qui est mauvaise; car les électeurs devraient avoir toute facilité et toute liberté pour s'entendre entre eux et pour voir, écouter, interroger leurs candidats.

Mais ceux qui ont fait la loi sont ceux qui trouvent que les meilleurs impôts sont les impôts que le peuple paie sans s'en apercevoir: ils pensent probablement aussi que les meilleurs députés sont les députés qu'on nomme sans les avoir examinés.

La tâche des candidats qui ne sont point patronés par l'administration et servis par ses agents, est ainsi rendue bien pénible. Mais il me semble que le vote des électeurs est moins libre et moins éclairé.

Pourtant, j'ose croire que, par les conversations de ceux devant qui j'ai pu parler, par les journaux, par mes proclamations, vous savez à peu près ce que je vous aurais dit.

Je vous aurais dit que les candidats officiels que vous avez nommés en 1863 ont mal conduit vos affaires.

Qu'à l'extérieur, devant l'étranger, après la malheureuse aventure du Mexique qu'ils ont approuvée pendant quatre ans, et après les événements de 1866, qu'ils auraient pu et dû empêcher, ils ont mis leur pays dans un véritable danger.

C'est là la cause de la loi militaire, qui a doublé le chiffre de la réserve, augmenté en réalité de plus d'un quart le chiffre des conscrits de l'armée active, et créé la garde mobile.

Je vous aurais prouvé que votre député, s'il n'a pas voté cette loi, en proposait une autre toute pareille et plus dure pour les conscrits qu'elle aurait fait partir, et que, cette année d'ailleurs, il a voté le contingent de 100,000 hommes qui est la conséquence de la loi de 1868.

Je vous aurais dit que, pour entretenir notre immense armée dans les casernes, et aussi pour payer une quantité d'abus et d'i-

nutiles dépenses, on nous endette, on nous ruine; il ne reste plus de ressources pour les chemins de fer, routes, travaux utiles et nécessaires.

Je vous aurais exposé l'état de nos finances, qui est, à mon avis, tout-à-fait dangereux; car nous avons encore l'apparence d'être assez riches, mais à la façon d'un homme qui emprunte et qui met des hypothèques sur tous ses biens.

Je vous aurais dit que votre député, qui est patroné par l'administration, ne peut pas contrarier l'administration; de sorte qu'il a tout laissé faire et tout approuvé, dépenses exagérées et politique imprudente, même ce que dans sa sagesse il blâmait intérieurement.

Je vous aurais enfin expliqué les réformes et les économies qui me semblent indispensables; car il faut assurer la sécurité de la France à l'intérieur et à l'extérieur; il faut arrêter l'accroissement de notre dette, doublée depuis 18 ans; il faut abolir la conscription qui nous ruine, qui enlève nos jeunes gens à l'agriculture et à l'industrie, et il faut donner aux enfants, qui seront un jour électeurs, une instruction qui fera des citoyens éclairés et raisonnables.

Si vous pensez comme moi, je vous demande votre suffrage.

Attendez-vous à de grands efforts de la part des agents de l'administration pour dénaturer mes intentions. — Gardez votre sang-froid, réfléchissez et jugez.

Sachez que le suffrage universel est le maître; que personne n'a le droit de vous intimider et de vous tourmenter à cause de votre vote; et que là où le suffrage universel est le maître, et là où il est libre et éclairé, on n'a rien à craindre pour l'avenir.

Votre dévoué concitoyen,
H. ALLAIN-TARGÉ.

P. S. — Je sais que beaucoup d'électeurs désirent que le secret de leur vote soit respecté.

Ils sont dans leur droit; et ce n'est point ma faute encore si les précautions ne sont pas mieux prises pour assurer ce secret.

J'ai essayé d'avoir pour les bulletins que je vous distribue un papier semblable à celui des bulletins du candidat patroné par l'administration. Je ne sais pas cependant si je l'ai trouvé.

Mais je rappelle aux électeurs qu'ils sont libres d'effacer sur le bulletin qui leur sera distribué de la part de certains maires, par certains gardes-champêtres, le nom du candidat officiel et d'écrire à la place un autre nom. De la sorte le but de la loi sera atteint, et le secret du scrutin ne sera pas dévoilé. H. A.-T.

CANDIDATURE DE M. LOUVET, MAIRE DE SAUMUR.

Nous empruntons au *Journal de Maine-et-Loire* l'article suivant, dû à la plume de M. E. Joly :

M. Louvet, maire de Saumur, est un parlementaire dans la saine et virile acception du mot. Autant il aime à respecter les droits et les prérogatives du chef de l'Etat, autant il tient à ce que celles du Corps-Législatif jouissent des mêmes franchises. Le droit de contrôle, surtout sur les questions financières, il l'exerce avec fermeté et modération et ne craint pas de faire entendre à ses amis comme à ses adversaires de rudes vérités; ajoutons que par ses antécédents politiques comme par la nature de ses doctrines il appartient à l'Ecole libérale.

M. Louvet fit ses premières armes sous le gouvernement de Juillet, et devint maire de Saumur et député à une époque où toute l'influence politique se réfugiait dans les Chambres. Un esprit moins droit que le sien se serait épris des théories les plus avancées du parlementarisme; il évita cet écueil et sut rester conservateur quand tant d'autres devenaient, à leur insu, révolutionnaires. Aussi la catastrophe du 24 février le trouva-t-elle au nombre de ceux qui voyaient avec douleur les destinées de la France confiées à ce frêle radeau qu'on appelait la république; mais, comme

brave garçon à ma place.

— Il le veut!

— Sais-tu pourquoi?

— Il ne me l'a pas dit.

— Et tu ne l'as pas deviné?

— Moi!

— Eh bien, je vais te l'apprendre.

— Silence! dit Chiffon en souriant; et s'appuyant sur le bras de son frère, elle cueillit de sa main qui lui restait libre une rose sauvage en chantant presque bas :

Pierre, mon ami Pierre

A la guerre est allé,

Pour un bouton de rose

Que j'tui ai refusé.

— Ah! Chiffon! dit Donat, voilà qui m'afflige et qui m'étonne; je ne te croyais pas coquette.

— Et tu changes d'avis maintenant?

— Que veux-tu que je pense de ta conduite? Ce garçon fait un acte héroïque, que tu parais regarder comme la chose la plus simple du monde...

— Il est toujours simple de se dévouer.

— Tu n'as même pas une bonne parole à lui donner...

— Voici M. le curé, dit Chiffon, il vient dire adieu à nos pauvres conscrits.

(La fin au prochain numéro.)

tous les conservateurs, il comprit la nécessité de sauver quelques épaves du naufrage et se décida à accepter de nouveau les fonctions de maire Saumur.

C'était alors du dévouement : calmer les passions, apaiser les esprits, jeter dans un seul cadre les forces éparses et divisées du parti conservateur, lutter avec la parole, la plume et le fusil contre le socialisme, voilà la tâche réservée, à ces tristes époques, à tous ceux qui avaient été vaincus par le 24 février.

Comment l'honorable M. Louvet s'acquittait-il de cette tâche ? Ses concitoyens le savent. Depuis plus de trente ans qu'il a l'honneur de les représenter dans nos diverses assemblées délibérantes, jamais on ne l'a vu transiger avec les principes fondamentaux du parti conservateur. Cette fidélité à de vieilles convictions, cette ardente sollicitude pour que le Corps-Législatif rentre graduellement et sincèrement dans les droits qui lui ont été enlevés, constituent en même temps que les votes si nets et si consciencieux de notre honorable candidat, ses titres incontestables à une réélection. M. Louvet, en effet, sans siéger au milieu du tiers-parti, a avec lui bien des points de contact et d'affinité : ses aspirations sont au fond celles de MM. de Talhouët et Buffet, et sans accepter aveuglement toutes les théories parlementaires si brillamment développées par M. Thiers, on est tenté de croire qu'il ne les rejette pas toutes, et qu'il veut que la Chambre puisse au besoin arrêter le pouvoir, si jamais il glissait sur une pente fatale. Au reste, ses intentions, M. Louvet les a fortement accentuées dans divers discours qui produisirent, à l'époque, une certaine impression sur la Chambre, et les chefs les plus redoutables de l'opposition ne purent s'empêcher de rendre eux-mêmes hommage à l'indépendance de parole qu'apporta à la tribune l'honorable maire de Saumur.

On essaie bien d'enlever à M. Louvet le double mérite de sa franchise et de son indépendance, en insinuant qu'il a servi les régimes les plus opposés de tendances et de principes, qu'on l'a vu s'incliner tour-à-tour devant la monarchie de Juillet, la République et l'Em-

pire. Ce reproche qu'on peut adresser à notre génération est-il bien juste et bien mérité ? Oui, si sous ces régimes successifs nous avions déserté la défense du principe d'autorité et de la liberté ; alors nous aurions renié notre évangile politique. Mais est-ce qu'en 1848, comme à cette heure, nos amis politiques, et M. Louvet en tête, n'essayaient pas de renouer la chaîne brisée des traditions conservatrices ? En soutenant l'Empire, ne sommes-nous plus monarchistes, en demandant l'extension des prérogatives du Corps-Législatif, cessons-nous par hasard de rester libéraux ? Voilà, selon nous, la question sérieuse à traiter. C'est ce que ne fait pas l'Ouest qui combat la candidature de M. Louvet en s'appuyant sur quelques lambeaux de phrases détachées d'un discours prononcé en 1848. Cette façon d'exécuter un candidat nous paraît rentrer dans les habitudes beaucoup trop autocratiques des démocrates. Aussi venant de l'Ouest nous surprend-elle médiocrement. Il serait bon cependant, et la chose en vaut la peine, de discuter sérieusement les titres de notre candidat, car c'est un des députés les plus influents et les plus justement estimés de la Chambre, parce qu'on sait qu'il allie à un sincère dévouement une véritable indépendance.

M. Louvet a pour adversaire M. Allain-Targé fils, ancien substitut près le tribunal de première instance d'Angers pendant la période la plus autoritaire de l'Empire, et aujourd'hui l'un des principaux rédacteurs de l'un des journaux les plus républicains de Paris, l'Avenir national. Comment s'explique la transition si subite par laquelle le futur candidat de la démocratie saumuroise a passé ? Nous l'ignorons. Comment a-t-il été touché si miraculeusement par la grâce ? Ce point reste encore obscur pour nos yeux. Seulement, ces évolutions si promptes, si instantanées, nous inspirent peu de confiance dans la fermeté d'un caractère ; et lorsqu'un candidat n'a d'autre titre pour effacer ceux de l'honorable M. Louvet, que le titre d'ancien substitut, sur lequel se greffe maintenant celui de principal collaborateur de M. Peyrat, nous n'admettons la lutte ni égale, ni possible. C'est assez dire que la

candidature ultra-démocratique du candidat de l'Ouest ne nous paraît pas sérieuse.

Les électeurs de la troisième circonscription voteront donc pour l'honorable M. Louvet ; leurs suffrages, dictés par un sentiment bien légitime de reconnaissance, diront avec éloquence, qu'on estime et qu'on aime, dans notre vieil Anjou, le député sachant appuyer énergiquement le pouvoir, et lui résister, par la parole comme par le vote, lorsqu'il fait fausse route. Cette indépendance, que donne la conviction, il faut toujours l'honorer, car elle est le signe caractéristique des caractères politiques vigoureusement trempés.

Voici maintenant comment le journal le Français apprécie nos deux candidats à la députation.

« M. Louvet, homme considérable et fort estimé, jouit à la Chambre d'une véritable autorité. Personne n'a oublié le talent et la fermeté avec lesquels il défend particulièrement depuis deux ans l'économie et le bon ordre dans l'administration de nos finances.

» Indépendant par situation et par caractère, il est bien probable que les électeurs de cette circonscription lui renouvelleront encore cette fois un mandat qu'il remplit depuis longues années avec honneur et courage.

» Son concurrent est M. Allain-Targé, qui prétend représenter la démocratie impitoyable. M. Allain-Targé avait fondé avec MM. Gambetta, Brisson, Ferry, Laurier, une revue dite Revue politique, destinée à affirmer l'existence de ce que ses rédacteurs avaient la prétention d'être, le jeune parti de la démocratie. La Revue politique est morte après quelques mois. Nous ne croyons pas que M. Allain-Targé réussisse à faire brèche à la haute position occupée par M. Louvet dans le département de Maine-et-Loire.

M. P. Morain, dont le nom figurait dans la liste que nous avons publiée des candidats s'offrant aux suffrages des électeurs de Maine-et-Loire, vient d'adresser à l'Union de l'Ouest une lettre dans laquelle il annonce qu'il se désiste de sa candidature.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le télégraphe annonce l'adoption de l'article 52 de la constitution espagnole, portant que tous les pouvoirs émanent de la nation, ainsi que l'adoption de l'article 53, établissant la forme monarchique, par 214 voix contre 71. Il n'est nullement question, d'ailleurs, de la personne du souverain.

Une seconde dépêche de Madrid assure que le ministre d'outre-mer a donné sa démission, qui aurait été acceptée immédiatement.

L'agence Havas, avec son laconisme habituel, dit que cette détermination se rattache à un discours prononcé le 20 par ce ministre dans la séance des Cortès, et qui a provoqué un orage dans l'assemblée.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

AMÉRIQUE CENTRALE.

EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE DU GOUVERNEMENT DE HONDURAS.

Le Ministre plénipotentiaire :

Vu l'importance des souscriptions à l'Emprunt, engage MM. les banquiers, agents de change changeurs, qui se sont chargés, à Paris, en province et à l'étranger, de la transmission des demandes, d'envoyer le relevé quotidien à la Chancellerie ou aux banquiers du gouvernement, afin d'éviter une réduction éventuelle sur les demandes faites en temps utile.

VICTOR HERRAN,
Ministre plénipotentiaire.

(201)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

BOURSE DU 20 MAI.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 71 90.
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 101 80.

BOURSE DU 21 MAI.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 71 95.
4 1/2 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 102 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e SIBILLE, avoué à Nantes, rue Franklin, n^o 2.

VENTE

Le dimanche 27 juin 1869, heure de midi,

A la Mairie de la commune d'Argenton-l'Église,

Par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Argenton-le-Château,

DE LA

FERME DE VILLENEUVE

Située commune d'Argenton-l'Église, canton d'Argenton-le-Château, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres).

Contenance : 31 hectares 42 ares 11 centiares.

Mise à prix. . . 50.000 fr.
(202) SIBILLE.

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UN TERRAIN

Situé à Saumur, rue de la Fidélité, ayant 41 mètres de superficie, joignant vers levant la rue de la Fidélité sur une façade de 10 mètres 50 centimètres, vers nord M. Bodin, propriétaire de ce terrain, vers midi M^{me} veuve Maupoint et au couchant M. Gautier.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e LEROUX notaire. (180)

MAISON

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869, AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE, Rue du Palais-de-Justice. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces ; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire. (161)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Sise à Saint-Lambert, vieille route d'Angers,

Comprenant : une maisonnette, cour, jardin bien planté, et portion de boire.

Elle joint l'ancien bras de Loire d'un bout, d'autre bout la vieille route d'Angers.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M. CORIOLE, gantier à Saumur, ou à M^e LAUMONIER. (184)

A VENDRE

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Royale et rue de l'Abreuvoir, occupée par cinq commerçants au rez-de-chaussée, appartenant à M. Delaunay-Valienne, officier d'administration.

S'adresser, pour traiter, à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, ou à M. C. CHERUY, rue du Temple, 18. (199)

A VENDRE

Place du Champ-de-Foire, à Saumur,

UN CHARMANT PAVILLON

Avec remise, écurie, chambre de concierge, etc.,

Au milieu d'un très-vaste jardin. — Arbres fruitiers en plein rapport. S'adresser à M. LESAGE fils, ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (193)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE

VENTE MOBILIÈRE

Le mardi 25 mai 1869, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans une maison, sise à Saumur, rue Royale, à la vente publique aux enchères de grande quantité de beaux meubles et literie à M^{me} veuve PONDARD.

Il sera vendu :

Quantité de lits, couettes, matelas, édredons, oreillers, traversins, couvertures, couvre-pieds, rideaux, plusieurs tables de toilette, secrétaires, commodes, canapés, fauteuils Voltaire et autres, chaises garnies, guéridons, tapis, tables de salle à manger, armoires, garnitures de cheminée, linge, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

MAISON

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

Rue de la Mairie, habitée par M. Ribault, marchand de meubles. S'adresser à M. JUCHAULT père.

Etude de M^e LOYAU, notaire à Avoine.

VENTE DE MEUBLES

A L'ENCAN,

Par le ministère de M^e LOYAU, notaire à Avoine,

Le dimanche 30 mai 1869, à midi, au château de Danzé, commune de Beaumont-Verron, par Avoine (Indre-et-Loire).

Après le décès de M^{me} la comtesse DE MONDION :

Beau mobilier de salon, de chambres à coucher, batterie de cuisine ; glaces, tableaux anciens ; vins vieux et nouveaux ; deux chevaux ; quatre vaches, un porc ; charrettes, ustensiles aratoires ; grande quantité de bois ; deux calèches, un cabriolet ; linge de corps, draps, serviettes, torchons, et quantité d'autres objets. Au comptant. (204)

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Saumur, imp. de P. GODET.

Eaux MINÉRALES DE LA ROCHE-POSAY (Vienne)

Près Châtellerault, station de la ligne de Paris à Bordeaux.

Par une expérience de plus de 300 ans consécutifs, ces Eaux sont reconnues souveraines contre les rhumatismes, les maladies d'estomac, des intestins, et contre toutes les affections de la peau.

La saison des bains ouvre le 1^{er} juin et ferme le 30 septembre. — On expédie l'eau par caisse de 50 bouteilles, à 0,25, prise aux sources. S'adresser, franco, pour tous renseignements, au Directeur des eaux.

2^f.40 PAR AN 52 N^{OS}

PARIS, 7, place de la Bourse, 7, LYON, 92, rue de l'Impératrice, 92.

LE PLUS COMPLET DES JOURNAUX FINANCIERS
L'ÉPARGNE
Guide des Actionnaires et des Obligataires
Parait tous les dimanches ET PUBLIE :

TOUS LES TIRAGES

avant les autres Journaux ;

COMPTES-RENDUS d'Assemblées génér. ; CONVOCATIONS, Divid., Appels de fonds ; RENSEIGNEMENTS sur toutes valeurs, etc. Directeur-Gérant : F. DE FONTBOILLANT

52 N^{OS} PAR AN 2^f.40